

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 14 janvier 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 14 janvier 2013 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

| | | | |
|-----------------|----------|------------------|-------------|
| Sont présents : | Monsieur | Réjean Major | Maire |
| | Monsieur | André Patry | Conseiller |
| | Madame | Michelyne Bélair | Conseillère |
| | Monsieur | Yvon Pelletier | Conseiller |
| | Madame | Karo Poirier | Conseillère |
| | Monsieur | Gaston Lacroix | Conseiller |
| | Monsieur | Denis Lacroix | Conseiller |

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

| | |
|----------|---|
| 0 | OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE |
|----------|---|

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2013-01-14-001

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

| | |
|----------|---|
| 0 | OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE |
|----------|---|

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 19 décembre 2012 (#1)

C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 (#2)

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2012

| | |
|------------|--------------------------------|
| 100 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------|--------------------------------|

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi des projets de voirie 2012
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2012
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2012
- 100-7 Approbation de la liste des comptes payables en janvier 2013
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2013
- 100-9 Arrérages de taxes au 31 décembre 2012 - Perception
- 100-10 Rémunération des employés municipaux
- 100-11 Réaménagement de la salle au 2^e étage
- 100-12 MRCVG – Facturation des services de génie conseil municipal – Travaux de voirie
- 100-13 Accès la salle municipale

| | |
|------------|--------------------------|
| 200 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
|------------|--------------------------|

- 200-1 Rapport du directeur du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

| | |
|------------|------------------|
| 300 | TRANSPORT |
|------------|------------------|

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en décembre 2012
- 300-2 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux prévus en janvier 2013
- 300-3 Corporation du Transport Adapté Vallée de la Gatineau – Adhésion 2013
- 300-4 Subventions accordées pour l'amélioration du réseau routier – 75000\$ (incluant 25000\$ échelonné sur trois années) – Demandes de versement

| | |
|------------|---|
| 400 | HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT |
|------------|---|

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Défectuosité d'un moteur du bassin d'égalisation
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Mise à niveau – Débitmètre et enregistreur de données
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

| | |
|------------|---------------------------|
| 500 | SANTÉ ET BIEN ÊTRE |
|------------|---------------------------|

| | |
|------------|--|
| 600 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT |
|------------|--|

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2012

600-3Fleurs du Québec – Adhésion 2013-2015
600-4Servitude de tolérance pour le 43 rue Principale
600-5Formation du comité de revitalisation
600-6Hébergement du site Web de l'AREV
600-7Pancarte entrée nord

| | |
|------------|---------------------------|
| 700 | LOISIRS ET CULTURE |
|------------|---------------------------|

700-1 Formation à l'école secondaire de Gracefield

| | |
|------------|-----------------------|
| 800 | CORRESPONDANCE |
|------------|-----------------------|

| | |
|------------|--------------|
| 900 | VARIA |
|------------|--------------|

900-1 Centraide Gatineau – Labelle-Hautes- Laurentides – Déjeuner du maire

| | |
|-------------|-----------------------------|
| 1000 | PÉRIODE DE QUESTIONS |
|-------------|-----------------------------|

| | |
|-------------|---------------------------|
| 1100 | LEVÉE DE LA SÉANCE |
|-------------|---------------------------|

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012

M.B. 2013-01-14-002

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 (#1)

M.B. 2013-01-14-003

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 (#1) tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 (#2)

M.B. 2013-01-14-004

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 (#2) tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Programme changer d'air
- Contrat – Patinoire
- Souper de Noël des élus et des employés

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2012

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de décembre 2012.

Resto Le Manoir – Remerciement de la municipalité de Bouchette

M.B. 2013-01-14-005

Considérant que le dimanche 13 janvier 2013, le Resto Le Manoir, changeait de propriétaire;

Considérant que la municipalité désirait souligner les 47 ans de travail de madame Suzanne Dufour et sa famille au sein de cette entreprise locale;

Considérant que lors de la dernière journée, la conseillère au siège numéro 2, Michelyne Bélair, a représenté les membres du conseil municipal, lors du dernier service de déjeuner au restaurant;

Considérant qu'un bouquet de fleurs et carte de remerciement ont été offerts à madame Dufour par la conseillère au nom de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'entériner les dépenses occasionnées par ces remerciements à madame Suzanne Dufour et famille pour toutes ces années au service de la population de Bouchette et des environs. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Merci Suzanne et bonne retraite!

Adoptée à l'unanimité

| | |
|------------|--------------------------------|
| 100 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------|--------------------------------|

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2013-01-14-006

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 31 décembre 2012, pour un montant total de 6490.80\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi des projets de voirie 2012

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2012

M.B. 2013-01-14-007

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2012 pour un montant total de 99078.96\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier enregistre sa dissidence sur cette résolution.

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2012

M.B. 2013-01-14-008

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2012 pour un montant de 19282.10\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Approbation de la liste des comptes 2013 payables en janvier 2013

M.B. 2013-01-14-009

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des comptes payables en janvier 2013 pour un montant de 27164.38\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2013

M.B. 2013-01-14-010

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2013 ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2013 adopté par la municipalité de Bouchette ;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2013 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil;
- Les paiements des frais de poste;
- Le paiement des quotes-parts de la M.R.C. et des ententes intermunicipales;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2012-02-06-022 adoptée le 6 février 2012.

Adoptée à l'unanimité

100-09 Arrérages de taxes au 31 décembre 2012 - Perception

M.B. 2013-01-14-011

Considérant qu'au 31 décembre 2012, il existe des arrérages de taxes;

Considérant qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les arrérages de taxes en perception chez notre firme d'avocats;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la firme Lapointe Beaulieu, avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2012 non payés en date de la présente et dont les montants sont supérieurs à cent (100) dollars et de lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Rémunérations des employés municipaux

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne le tableau présenté.

M.B. 2013-01-14-012

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de modifier la rémunération de certains employés et ce, selon le tableau préparé et déposé par la directrice générale suite aux discussions intervenues lors de l'élaboration du budget 2013, tableau qui demeure un document non accessible au public. Ces taux sont en vigueur et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier et le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix enregistrent leur dissidence sur cette résolution.

100-11 Réaménagement de la salle au 2^e étage

M.B. 2013-01-14-013

Considérant que la salle située au 2^e étage du Centre municipal est souvent utilisée pour y tenir des rencontres de différentes associations ou de différents comités;

Considérant qu'il serait préférable d'aménager différemment cette salle afin de la rendre plus conviviale et plus fonctionnelle pour les utilisateurs;

Considérant que dans un premier temps, les blocs de travail, antérieurement utilisés pour les séances de conseil, seraient enlevés;

Considérant qu'une table ovale serait idéale pour la tenue de différentes réunions à cet endroit;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'acquisition d'une table ovale et pour enlever les blocs de travail sur place présentement. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien et rénovation Centre municipal » (02-702-20-529).

Adoptée à l'unanimité

100-12 MRCVG – Facturation des services de génie conseil municipal – Travaux de voirie

M.B. 2013-01-14-014

Considérant la résolution M.B. 2012-08-06-206 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 6 août 2012;

Considérant que cette résolution avait pour but de mandater le service de génie municipal de la MRCVG pour produire une étude préliminaire pour des travaux de voirie à être effectués sur le chemin de la Ferme-des-Six et sur la rue de la Côte;

Considérant le bon de commande #3822, envoyé par courriel au service de génie municipal de la MRCVG et ce, le 17 août 2012;

Considérant que ce bon de commande confirmait le mandat que la municipalité de Bouchette donnait au service de génie municipal de la MRCVG, soit la production d'une étude préliminaire pour des travaux à effectuer sur le chemin de la Ferme-des-Six et la rue de la Côte;

Considérant la réception de cette étude préliminaire par courriel et ce, le 25 septembre 2012;

Considérant que suite à cette étude, les membres du conseil municipal ont adopté la résolution M.B. 2012-10-01-255, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2012;

Considérant que cette résolution faisait mention que seulement des travaux sur le chemin de la Ferme-des-Six seraient réalisés à l'aide des fonds disponibles;

Considérant que par la suite, aucun autre mandat n'a été octroyé par le personnel administratif de la municipalité au service de génie civil de la MRCVG;

Considérant qu'aucune autre résolution n'a été adoptée par les membres du conseil pour une prolongation de mandat;

Considérant la réception d'une facture émise par le personnel administratif de la MRCVG et facturant à la municipalité de Bouchette des frais pour la production des plans et devis;

Considérant que lors des échanges téléphoniques intervenues entre la directrice générale et le représentant du service de génie municipal au sein de la MRCVG, aucun mandat n'a été octroyé pour la production de ces plans et devis;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder au paiement à la MRCVG pour la portion relative aux frais du service de génie municipal en ce qui concerne la production de l'étude préliminaire, soit la somme de 3330\$.

Adoptée à l'unanimité

100-13 Accès à la salle municipale

M.B. 2013-01-14-015

Considérant que présentement, plusieurs clés donnant accès à la salle municipale sont en circulation;

Considérant que les membres du conseil municipal désirent prendre les mesures nécessaires afin que le personnel municipal responsable du Centre municipal puisse contrôler l'accès aux salles municipales;

Considérant que les autorisations d'accès au Centre municipal doivent être traités de façon équitable et égale pour tous les utilisateurs;

Considérant que les membres du conseil désirent que la fabrication de clés soit contrôlée;

Considérant que chaque utilisateur de l'une ou l'autre des deux salles mises à la disposition de la population doit procéder au préalable à une réservation de salle auprès du personnel administratif de la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité du concierge de déverrouiller et de verrouiller les portes desdites salles;

Considérant que l'association du 3^e âge loue présentement un local à l'intérieur du Centre municipal;

Considérant que cette association, pour avoir accès audit local loué, pourra obtenir exceptionnellement une clé pour la porte du Centre municipal située sur le côté et donnant accès à ce local;

Considérant que la directrice générale pourra prendre d'autres arrangements lorsqu'elle le jugera nécessaire;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder au changement des serrures donnant accès aux salles du Centre municipal et ce, avec un système de clé qui pourra être contrôlé.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|-----|-------------------|
| 200 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
|-----|-------------------|

200-1 Rapport du directeur du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, dépose son rapport d'activités pour le mois de décembre 2012.

Tempête hivernale 21 et 22 décembre 2012

M.B. 2013-01-14-016

Considérant la tempête hivernale survenue en décembre 2012;

Considérant les dégâts occasionnés par cette tempête hivernale sur les différents chemins municipaux;

Considérant qu'il était impossible pour l'entrepreneur en déneigement de procéder au déneigement sur certains chemins municipaux;

Considérant que la municipalité de Bouchette a dû faire appel aux pompiers volontaires du service incendie afin de faire exécuter certains travaux sur les chemins municipaux et ce, dans les meilleurs délais;

Considérant la très bonne collaboration des pompiers volontaires, qui étaient disponibles à ce moment là;

Considérant que le déneigement des chemins municipaux a pu se faire suite à ces travaux effectués par les pompiers volontaires;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de remercier officiellement les pompiers volontaires pour leur disponibilité et de les féliciter pour l'excellent travail accompli lors de la tempête hivernale survenue les 21 et 22 décembre 2012. Il est de plus résolu de procéder à la publication d'un avis public dans le journal local et sur le site Web de la municipalité. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-220-00-340).

Adoptée à l'unanimité

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

| | |
|------------|------------------|
| 300 | TRANSPORT |
|------------|------------------|

300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en décembre 2012

300-2 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux prévus en janvier 2013

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de décembre 2012 de même que la liste des travaux prévus durant le mois de janvier 2013.

300-3 Corporation du Transport Adapté Vallée de la Gatineau – Adhésion 2013

M.B. 2013-01-14-017

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère, pour l'année 2013, à la Corporation de Transport Adapté de la Vallée-de-la-Gatineau. Le coût de cette adhésion représente une somme de 3501\$ pour l'année 2013, ce montant est payable en deux versements, soit le 30 mars 2013 et le 30 juillet 2013 et cette dépense sera imputée au poste « Transport adapté » (02-390-00-964).

Adoptée à l'unanimité

300-4 Subventions accordées pour l'amélioration du réseau routier – 75000\$ (incluant 25000\$ échelonné sur trois années) – Demandes de versement

M.B. 2013-01-14-018

Considérant la résolution M.B. 2012-03-05-060 adoptée lors de la séance du 5 mars 2012, demandant une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal et ce pour le chemin de la Ferme-des-Six et la rue de la Côte;

Considérant la subvention maximale d'un montant de 75 000\$ consentie à la municipalité de Bouchette, incluant une somme de 25 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires;

Considérant la résolution M.B. 2012-08-06-206 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 6 août 2012 et mandatant le service de génie municipal de la MRCVG pour procéder à une étude préliminaire pour les travaux à effectuer sur le début du chemin de la Ferme-des-Six et la rue de la Côte;

Considérant que les rencontres tenues par les membres du comité de voirie en ce qui concerne les travaux à être exécutés;

Considérant que les membres du comité de voirie ont recommandé d'exécuter en premier lieu les travaux sur le début du chemin de la Ferme-des-Six;

Considérant que les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur ces chemins;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin concerné dont la gestion incombe à la municipalité;

Considérant que le dossier de vérification relativement à cette subvention a été constitué par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix, pour compléter les demandes de versement des subventions relatives à l'amélioration du réseau routier, soit le chemin de la Ferme-des-Six, dont les travaux ont été exécutés en régie par la municipalité qui a procédé en engageant différents entrepreneurs locaux.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|------------|---|
| 400 | HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT |
|------------|---|

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Défectuosité d'un moteur du bassin d'égalisation

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Mise à niveau – Débitmètre et enregistreur de données

M.B. 2013-01-14-019

Considérant la résolution M.B. 2012-06-04-147 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 juin 2012;

Considérant que cette résolution, concerne la subvention relative au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Considérant que cette résolution fait référence à la programmation des travaux déposée au ministère;

Considérant que des travaux de mise à niveau à la station de pompage sont inclus dans ladite programmation;

Considérant que pour répondre aux exigences des différents ministères, il est nécessaire de procéder à l'installation d'un autre débitmètre avec un enregistreur de données;

Considérant les recherches effectuées par l'opérateur en eau potable et inspecteur municipal;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un débitmètre avec enregistreur de données à la station de pompage au coût de 7441\$ plus taxes plus les frais d'installation et ce, à même les fonds relatifs au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013. Cette dépense, acquisition de l'équipement et installation, sera imputée au poste « Immobilisations – Eau potable » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

| | |
|------------|---------------------------|
| 500 | SANTÉ ET BIEN ÊTRE |
|------------|---------------------------|

| | |
|------------|--|
| 600 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT |
|------------|--|

600-1 **CCU**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2012**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2012 sont déposées.

600-3 **Fleurons du Québec – Adhésion 2013-2015**

M.B. 2013-01-14-020

Considérant la résolution M.B. 2010-05-03-111 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2010;

Considérant que notre adhésion au programme « Fleurons du Québec » est échue;

Considérant que les membres du conseil désirent poursuivre ce programme d'évaluation;

Considérant que pour obtenir une nouvelle évaluation, nous devons renouveler l'adhésion de notre municipalité pour trois ans;

Considérant que ce renouvellement nous assure de recevoir la visite des classificateurs et nous permet de préserver ou améliorer notre nombre de fleurons;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder au renouvellement de l'inscription de la Municipalité de Bouchette au programme « Fleurons du Québec » pour la 8^e édition 2013-2015. Cette dépense au montant de 680\$ plus taxes pour la période de 3 ans sera imputée au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

600-4 Servitude de tolérance pour le 43 rue Principale

M.B. 2013-01-14-021

Considérant qu'une transaction de vente a lieu pour l'immeuble situé au 43 rue Principale;

Considérant que cet immeuble n'est pas conforme à la réglementation municipale;

Considérant le certificat de localisation effectué par Monsieur Ghyslain Auclair, arpenteur-géomètre, le 30 novembre 2012, minute #6714 de son répertoire;

Considérant qu'à l'article 8.8 du certificat de localisation, il est établi que la galerie attenante au mur Est du bâtiment commercial érigé sur ledit immeuble empiète légèrement (0.18m) dans l'emprise de la rue Principale;

Considérant qu'une servitude de tolérance est requise afin de permettre au propriétaire de cet immeuble de maintenir cette galerie dans son état et situation actuelle ;

Considérant que dans cette servitude de tolérance il sera mentionné qu'advenant un sinistre ou une destruction de l'immeuble, le propriétaire devra alors corriger la situation afin que cesse l'empiètement de la galerie sur l'emprise de la rue Principale;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major et la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer cette servitude de tolérance consentie en ce qui concerne la galerie de l'immeuble situé au 43 rue Principale qui empiète dans l'emprise de la rue Principale. Les frais de notaire liés à cette servitude seront aux frais du ou des propriétaires de cet immeuble.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Formation du comité de revitalisation

Proposition de résolution déposée par le conseiller au siège #1, André Patry.

M.B. 2013-01-14-022

Attendu que depuis quelques années, la foresterie et l'agriculture ne contribuent plus autant à la richesse collective de la municipalité;

Attendu que l'attrait touristique dans notre municipalité est une alternative fondamentale de choix pour créer la richesse et ainsi contrer le manque à gagner de la foresterie et l'agriculture;

Attendu que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette ont exprimé leur volonté de revitaliser les rues, les maisons, les commerces et les infrastructures municipales du village;

Attendu que depuis quelques années, de plus en plus de municipalités à travers le Québec forment des comités de revitalisation et élaborent des projets concrets;

Attendu que la revitalisation requiert la participation des élus ainsi que des représentants des citoyens et des commerçants;

Attendu que des initiatives de développement touristique régionales comme La Route de l'Eau Vive ont un impact significatif sur les décisions prises à la table du conseil de la municipalité de Bouchette au niveau du développement économique;

Attendu que la municipalité de Bouchette a adhéré aux Fleurons du Québec dans le cadre de ses initiatives pour embellir son village;

Attendu que la Fondation Rues Principales offre du soutien technique et de la consultation pour les projets de Revitalisation et a une feuille de route impressionnante de « bons coups »;

Attendu que des initiatives et des projets concrets tels l'enseigne à l'entrée nord, les pancartes d'indication des infrastructures municipales, les pancartes de la Route de l'Eau Vive, la plaque sur le rocher, la petite école, le musée de machines aratoires, la sculpture de vélo, la route du vélo, le parc de la détente, l'avènement de sentier quad, le belvédère du Grand Lac Rond, la SAGE, le développement au quai public, etc. requièrent un plan d'action d'aménagement et/ou de soutien global;

Attendu qu'un comité de revitalisation aurait pour mandat non seulement de revitaliser le village et ses campagnes mais serait appelé à développer et implanter un plan d'action global de soutien des attraits touristiques existants et d'aménagement des nouvelles initiatives;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de former un comité composé d'élus municipaux. Ce comité portera le nom de « Revitalisation du village et ses campagnes » et une fois formé le comité sera éventuellement enrichi de membres représentants de la communauté. Le comité est composé des membres du conseil suivants: André Patry (Président partant), le maire Réjean Major, les membres du conseil, Michelyne Bélair, Karo Poirier, Gaston Lacroix et Denis Lacroix et de la directrice générale, Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

600-6 Hébergement du site Web de l'AREV

Proposition de résolution déposée par le conseiller au siège #1, André Patry.

M.B. 2013-01-14-023

Attendu que la municipalité de Bouchette possède son propre site web;

Attendu que la municipalité de Bouchette fait partie de la Route de l'Eau Vive;

Attendu que l'organisme de la Route de l'Eau Vive (AREV) a le support monétaire de la municipalité de Bouchette;

Attendu que la municipalité de Bouchette est la porte d'entrée de la Route de l'Eau Vive (AREV);

Attendu que l'organisme de l'AREV a démontré son intérêt à créer un site web;

Attendu que la Municipalité de Bouchette a démontré son intérêt pour héberger le site web de l'AREV avec son propre site web;

Attendu qu'aucun coût additionnel ne sera engendré par la création, le lancement et l'hébergement du site web de l'AREV;

Attendu qu'en tout temps, si elle le désire, la Municipalité de Bouchette pourra enlever le site de l'AREV suite à une entente de transfert;

Attendu que le site de l'AREV sera créé et lancé par le conseiller André Patry au siège #1;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser le conseiller André Patry à créer et héberger le site web de l'AREV avec le site de la municipalité de Bouchette et aussi d'utiliser le logiciel d'Homestead du compte de la municipalité de Bouchette pour faire le travail et cela sans coût additionnel à la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

600-7 Pancarte entrée nord

M.B. 2013-01-14-024

Considérant la résolution M.B. 2012-12-03-316 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012;

Considérant les vérifications effectuées par la conseillère au siège numéro 2, Michelyne Bélair, auprès de la propriétaire du terrain sur lequel sera installée la pancarte;

Considérant que cette pancarte sera installée sur le même terrain que celle existante présentement mais à un endroit plus propice à une meilleure visibilité;

Considérant que ce terrain se situe à la jonction de la Route 105 et de la rue Principale secteur nord;

Considérant que la propriétaire veut se dégager de toute responsabilité reliée à la présence de cette pancarte municipale sur son terrain;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité de Bouchette dégage la propriétaire du terrain, madame Pierrette Lacroix, de toute responsabilité en ce qui concerne la présence de cette pancarte sur son terrain. Il est de plus résolu de remercier madame Lacroix pour sa générosité de permettre à la municipalité d'installer ce panneau de bienvenue.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|------------|---------------------------|
| 700 | LOISIRS ET CULTURE |
|------------|---------------------------|

700-1 Formation à l'école secondaire de Gracefield

Note au procès-verbal

Une formation se tiendra à l'école de Gracefield le jeudi 17 janvier 2013 en ce qui concerne la santé de notre population. Les conseillères, Michelyne Bélair et Karo Poirier y participeront.

| | |
|------------|-----------------------|
| 800 | CORRESPONDANCE |
|------------|-----------------------|

800-1 Bourse – Établissement des adultes de la CSHBO

M.B. 2013-01-14-025

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu remettre une bourse d'études au montant de 250\$ à un élève finissant et ce, aux deux établissements des adultes de la CSHBO (Gracefield et Maniwaki) s'il y a lieu. Le récipiendaire de ces bourses devra obligatoirement être un résident de Bouchette. Cette dépense sera imputée au poste « Dons » (02-702-90-499).

Adoptée à l'unanimité

800-2 Cahier des loisirs et de la culture – Printemps, été 2013

Note au procès-verbal

Un avis sera envoyé aux organismes de Bouchette afin de les aviser que la quatrième édition du cahier des loisirs et de la culture est en élaboration présentement par la coordonnatrice en loisirs de la MRCVG. Chaque organisme a accès à un quart de page pour y décrire ses activités.

800-2 Tournée régionale 2013 du CERIU

M.B. 2013-01-14-026

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser le maire ou un conseiller et la directrice générale à participer à un colloque d'une journée avec des représentants du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) qui s'intitulera « Vers des solutions durables pour nos infrastructures municipales : Les besoins et les défis d'avenir ». Ce colloque se tiendra le 28 février 2012 à Gatineau. Les dépenses reliées à ces participations seront imputées aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et (02-130-00-454) et « Frais de déplacements » (02-110-00-310) et (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité

| | |
|------------|--------------|
| 900 | VARIA |
|------------|--------------|

900-1 Centraide Gatineau- Labelle-Hautes-Laurentides – Déjeuner du maire

M.B.-2013-01-14-027

Considérant que la municipalité de Bouchette désire, encore cette année, participer à la campagne de financement Centraide en organisant un déjeuner comme activité;

Considérant que cette activité « Déjeuner du maire » au profit de Centraide se tiendra le dimanche 24 mars 2013;

Considérant que le club d'âge d'or de Bouchette a été approché pour la préparation du brunch et ce, comme les dernières années;

Considérant que des achats sont nécessaires pour la préparation de ce déjeuner;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque au montant de 400\$ au nom du président du club d'âge d'or de Bouchette, Monsieur Jean-Claude Gagnon, afin que ce dernier procède à l'acquisition des fournitures nécessaires à la préparation du brunch. Elle est de plus autorisée à émettre un 2^e chèque afin de payer le solde et ce, sur réception des factures payées par monsieur Gagnon. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

| | |
|-------------|-----------------------------|
| 1000 | PÉRIODE DE QUESTIONS |
|-------------|-----------------------------|

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Vérification des pagettes du service incendie

| | |
|-------------|---------------------------|
| 1100 | LEVÉE DE LA SÉANCE |
|-------------|---------------------------|

M.B. 2013-01-14-028

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière